Paris, le 23 janvier 2022

Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation et de la fonction publique
101, rue de grenelle
75007 Paris

Objet : préavis de grève national reconductible le 09 février 2022

Madame la Ministre,

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour toutes et tous, le syndicat SUD Collectivité Territoriales, constatant que nos positions ne sont pas entendues et que nos propositions ne sont pas prises en compte, appelle toutes et tous les agent.es de la Fonction Publique Territoriale à des journées de mobilisation **le 09 février 2022**.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur.euses qu'ils et elles soient salarié.es du secteur privé ou agent.es publics. La contrainte induite par l'instauration du passe sanitaire a généré au sein des collectifs de travail de violents clivages.
De plus, la liste des salarié.e.s et agent.e.s dorénavant soumis.e.s à la présentation d'un passe sanitaire pour avoir la permission d'aller travailler semble avoir été établie de façon très opaque et ne nous permet pas d'y déceler une véritable logique sanitaire.

De plus, dans le cadre de la dernière loi de sécurité sanitaire, depuis le 21 juillet, les établissements culturels ou de loisirs (bibliothèques, musées, Maison Pour Tous ou de quartier, théâtres…) sont particulièrement visés. Les agent.e.s sont sommé.e.s de contrôler le pass sanitaire.
L'obligation du pass sanitaire n'est pas une mesure de santé publique mais une politique coercitive, instaurant le contrôle de tous.tes par tous.tes ! Alors que 80% de la population est déjà vaccinée, le risque sanitaire, nous le combattons déjà, dans les services publics,

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com

par toutes les mesures de distanciation et en portant le masque toute la journée. Peu à peu, en limitant la liberté de mouvement des publics et en réduisant nos modes d'accueil, nous nous éloignons des missions de nos métiers.

Nous appelons l'ensemble des agent.e.s e et des personnels à refuser l'exercice de ce contrôle qui est contraire à notre mission de service public d'accueil général et qui crée une logique de surveillance sans aucun effet réel de lutte contre la pandémie

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le **09 février 2022 à partir de de 00h1** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tous.tes les agent.es titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

C'est pourquoi SUD CT revendique :

- Que l'ensemble des services publics soient accessibles librement et sans condition ce qui nécessite aussi des moyens financiers, du personnel titulaires en nombre suffisants et des mesures efficaces de protection sanitaire (ventilation, masques…) ,
- La suppression du pass sanitaire exigé de la part des agent.es et des personnels travaillant dans les lieux de culture et de loisirs ;
- La suppression du contrôle du pass sanitaire par les agent.e.s et les personnels et l'arrêt de toutes les sanctions ou menaces de sanctions contre les personnels concernés,
- La suppression du pass sanitaire notamment dans tous les lieux de culture et de loisirs ;
- Que nos missions soient recentrées sur notre vrai métier : l'offre documentaire, l'information, l'action culturelle, l'accueil de toutes et tous dans les meilleures conditions et sans discrimination.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale

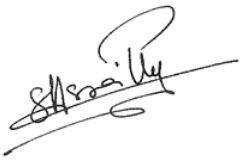

Sylvie Assailly-Brizio

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com